



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS NO 67/05
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 105'193.90
CONCERNANT LA REMISE EN ÉTAT D'URGENCE DU
COLLECTEUR SIS AU LIEU-DIT "LES FOSSÉS".

MUNICIPALE RESPONSABLE
MADAME ELISABETH KNEUBUEHLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans l'urgence, la Municipalité a dû prendre la décision d'entreprendre des travaux de réparation du collecteur sis au lieu-dit "Les Fossés". Etant donné les risques d'inondations dans les immeubles raccordés à ce collecteur, ces travaux ont été exécutés immédiatement.

Selon la 1^{ère} évaluation des travaux, une dépense d'environ Fr. 60'000.- avait été prévue. Néanmoins, au vu de la nature du terrain, les coûts ont fortement augmenté.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX DEJA EXECUTES

Suite à un tassement de terrain, le collecteur d'eaux claires (EC) de la rue du Carroz, qui aboutit dans celui des Fossés, s'est affaissé à deux endroits (voir plan). Ne pouvant pas être réparé nous avons dû prendre la décision de le remplacer. Du fait que le collecteur principal se trouve à environ 11,50 mètres de profondeur, le Service technique, d'entente avec le Bureau d'ingénieur SCHENK, (Bureau mandaté pour l'exécution du PGEE) a décidé de créer une chambre de visite sur ce collecteur. La création de cette chambre permettait d'éviter des travaux de fouilles en rigole à très grande profondeur pour refaire à neuf cette canalisation, sur une longueur de 20 mètres.

3. COUTS

A.	Inspection du collecteur par caméra	Fr.	938.30
B.	Travaux de recherche sur le collecteur	Fr.	10'120.75
C.	Fouille pour le nouveau collecteur et création d'une chambre de visite	Fr.	87'360.--
	TVA 7.6 %	Fr.	6'774.85
	Total des travaux TTC	Fr.	105'193.90

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 67/05 concernant la demande d'un crédit de Fr. 105'193.90 concernant la remise en état d'urgence du collecteur sis au lieu-dit "Les Fossés",
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 67/05 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 105'193.90 concernant la remise en état d'urgence du collecteur sis au lieu-dit "Les Fossés",
2. d'accorder le crédit de Fr. 105'193.90 permettant la réalisation de ces travaux
3. d'autoriser la Municipalité de prélever le montant total sur le fond de réserve N° 9280.100 "Epuration et STEP".

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 août 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

H.-R. Kappeler

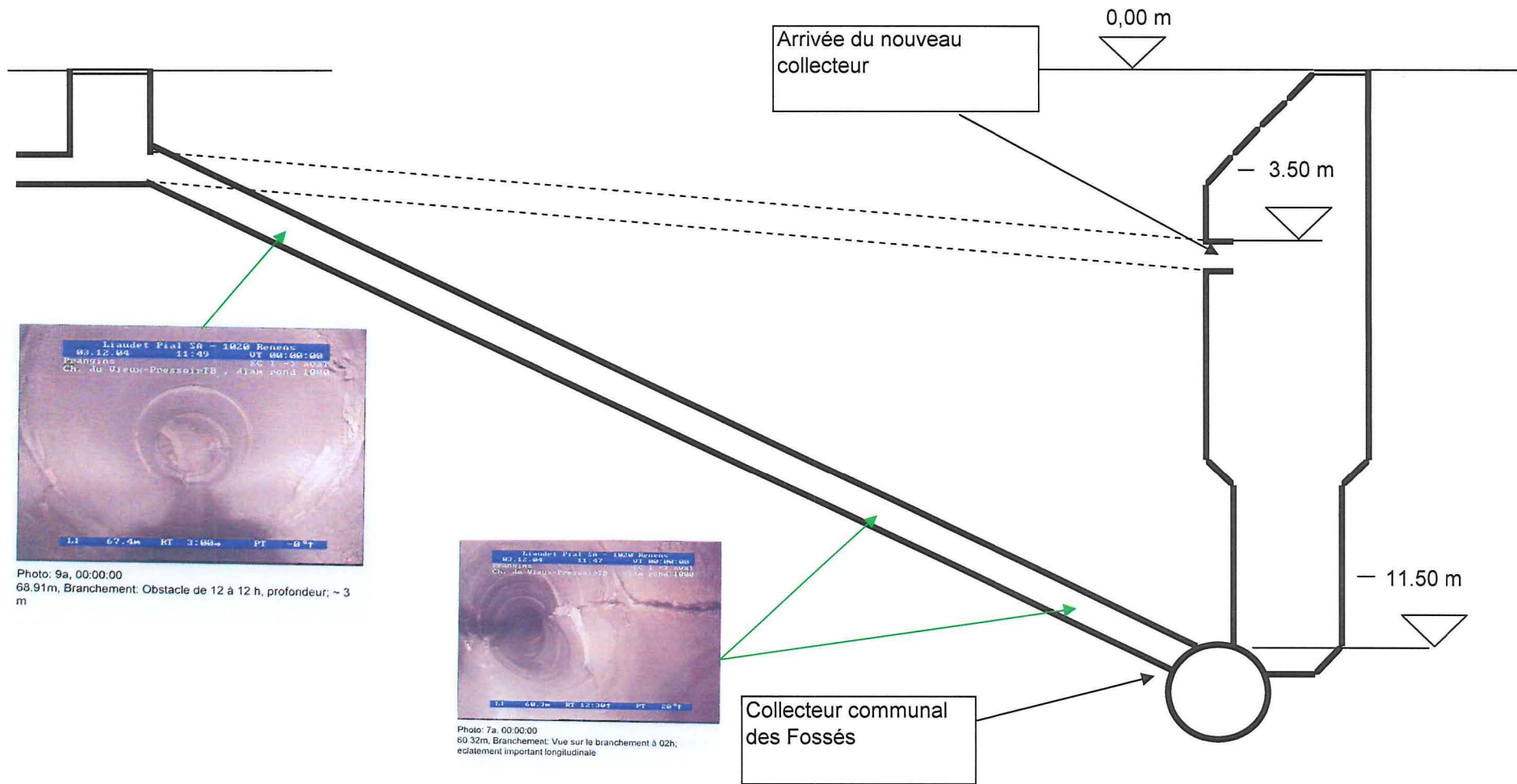
A. Zähringer



Annexes : 1 plan et 2 croquis explicatifs



CREATION D'UN NOUVEAU COLLECTEUR POUR LES EAUX CLAIRES



CREATION D'UNE CHAMBRE SUR LE COLLECTEUR DES FOSSES

